



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 7 août 2017

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### Fipronil dans les œufs : la France renforce ses contrôles

Le 20 juillet dernier, les autorités belges ont informé la Commission européenne via le Réseau d'alerte européen (RASFF) que des taux élevés de fipronil avaient été mis en évidence dans des œufs et des viandes de volailles (conventionnels et bio). Le fipronil, produit antiparasitaire qui n'est pas autorisé dans le traitement des animaux destinés à la consommation, est en revanche couramment utilisé dans les produits vétérinaires contre les poux, les tiques et les acariens des animaux de compagnie.

Les enquêtes menées en Belgique ont démontré la présence de cette substance interdite dans un produit antiparasitaire falsifié, commercialisé sous l'appellation DEGA 16, utilisé dans les élevages de volailles.

#### Point de situation en France

Les autorités françaises n'ont pas, à ce jour, d'informations de contamination d'œufs en coquille et de viande destinés à la consommation.

Le 28 juillet un élevage du Pas de Calais a été placé sous surveillance immédiatement après le signalement par l'éleveur de l'utilisation de ce produit par son fournisseur belge. Aucun œuf issu de cet élevage n'a été mis sur le marché, les résultats des analyses en cours seront connus à la fin de la semaine.

Les autorités européennes ont informé la France le 5 août en fin d'après-midi et le 6 août, que 13 lots d'œufs contaminés en provenance des Pays Bas avaient été livrés à deux établissements de fabrication d'ovoproduits<sup>1</sup> de la Vienne et du Maine et Loire entre le 11 et le 26 juillet 2017. Des investigations sont menées dans ces établissements par les services de contrôles du ministère de l'Agriculture pour évaluer la situation (les produits concernés et leur destination) et bloquer les produits incriminés à des fins d'analyses. La présence de traces de fipronil ne constitue pas en soi un risque ; seules les analyses engagées permettront de déterminer si le niveau de contamination de ces produits est susceptible de présenter un risque pour la consommation.

Les professionnels de l'amont (producteurs d'œufs) ont été informés et il leur a été demandé de vérifier leurs approvisionnements. Une réunion avec les acteurs de l'aval (collecteurs, transformateurs et distributeurs) se tient ce lundi 7 août pour faire le point sur la situation et accentuer la surveillance et l'autocontrôle.

En complément de l'analyse de risque de l'Efsa, **le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation saisit l'Anses pour obtenir un avis sur les risques pour la santé humaine liés à l'ingestion d'œufs ou de produits contaminés par le fipronil.**

La situation sera réévaluée en temps réel en fonction des résultats de l'ensemble des investigations et analyses en cours.

#### Pour rappel

---

1 Produits qui ont été obtenus à partir de l'œuf, de ses différents composants ou de leurs mélanges, après élimination de la coquille et des membranes, et qui sont destinés à la consommation humaine.

---

Contacts presse

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Plus de 60 élevages en Belgique et 180 aux Pays Bas ont été bloqués en raison de la présence suspectée de fipronil due à l'utilisation possible de l'antiparasitaire DEGA 16 dans ces élevages.

En Belgique, une enquête judiciaire est en cours pour fraude de la part du fournisseur du produit utilisé. Les autorités belges et néerlandaises mènent en parallèle des investigations pour retracer les circuits de commercialisation des lots contaminés. A ce jour, plusieurs pays européens sont concernés : la Belgique, l'Allemagne, les Pays Bas, la Suède, le Royaume Uni, la Suisse et dernièrement la France.